Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-jp — S’adapter à des enjeux professionnels locaux — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-jp-e7---s-adapter-des-enjeux-professionnels-locaux-5efe4f8d**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — organiser un suivi raisonné de l’eau
7 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — rendre lisible une gestion différenciée
7 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

20.0 points

Étude professionnelle 1 — organiser un suivi raisonné de l'eau

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 4, PDF source, p. 5

> À partir de D1 et D2, identifiez deux éléments précis qui rendent nécessaire une adaptation du suivi des trois massifs. Pour chacun, expliquez brièvement ce qu'il change dans l'organisation du travail.

Deux éléments rendent nécessaire un suivi adapté :

1. **La réserve d'eau est limitée à 600 L.** Comme le besoin théorique calculé selon la consigne interne doit être comparé à cette réserve, l'équipe doit suivre les interventions et signaler l'écart au responsable avant toute modification de l'allocation ou du programme.
2. **Les relevés et les situations diffèrent selon les massifs.** A passe de 2 à 1 et B de 3 à 2 ; C reste à 2, mais une vivace y est signalée flétrie en semaine 2. Il faut donc observer et noter chaque massif séparément, sans piétiner les végétaux, puis communiquer les faits plutôt que d'appliquer automatiquement une même décision ou d'en déduire seul une cause.

RÉPONSE À RETENIR

Le suivi doit tenir compte à la fois de la réserve d'eau et des différences entre massifs. Les observations et les écarts sont transmis au responsable avant toute modification des consignes.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Calculez la surface totale des trois massifs. Présentez le calcul en m².

Un massif mesure 2 m sur 3 m : son aire est donc de 2 m × 3 m = 6 m². Les trois massifs étant identiques, je multiplie cette aire par trois.

RÉPONSE À RETENIR

Surface totale : (2 m × 3 m) × 3 = **18 m²**.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Calculez le besoin théorique total en eau correspondant au repère interne du cas, aux deux séances par semaine et aux trois semaines. Comparez le résultat à la réserve de 600 L : indiquez l'écart en litres et précisez si la réserve suffit selon ce calcul. Faites apparaître les unités.

La surface totale issue de la question précédente est de 18 m². Selon la consigne interne du cas, une séance correspond à 6 L/m² : pour l'ensemble des massifs, cela représente 18 × 6 = 108 L par séance. Deux séances par semaine pendant trois semaines correspondent à six séances. Ce calcul applique uniquement le repère fictif du dossier et ne constitue pas une recommandation d'arrosage.

RÉPONSE À RETENIR

Besoin théorique : 18 m² × 6 L/m² × 2 séances/semaine × 3 semaines = **648 L**. Comparaison à la réserve : 648 L − 600 L = **48 L manquants**. Selon ce calcul, la réserve ne suffit pas.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> En vous appuyant sur les relevés de D2, comparez les trois massifs entre le début de semaine 1 et celui de semaine 2. Formulez deux constats observables et une limite à l'interprétation de ces relevés.

Constat 1 : A passe de 2 au début de la semaine 1 à 1 au début de la semaine 2, et B passe de 3 à 2. La valeur relevée diminue donc d'un point pour chacun de ces deux massifs.

Constat 2 : C reste à 2 aux deux relevés ; la note de terrain signale toutefois une vivace aux feuilles flétries lors du relevé de semaine 2. Les notes précisent également que A est en zone ensoleillée avec du paillage sur environ la moitié de sa surface, que B est partiellement ombragé avec du paillage sur presque toute sa surface et que C est exposé au vent.

Limite : l'échelle est un outil fictif de sensation au point observé, et non une mesure directe de la teneur en eau. Ces relevés ne suffisent pas à établir la cause des changements ni, à eux seuls, à décider d'un arrosage.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> A et B baissent chacun d'un point ; C reste à 2, avec une vivace flétrie signalée en semaine 2. Ces constats décrivent les relevés, sans établir à eux seuls une cause ou une intervention à réaliser.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Proposez deux actions de suivi compatibles avec D1 et D2 qui aideraient l'équipe à mieux cibler son intervention sans dépasser son rôle. Justifiez chacune par une donnée ou une consigne précise du dossier.

Deux actions de suivi compatibles avec les consignes sont proposées :

1. **Observer et noter chaque massif séparément** : relever la valeur de l'échelle interne, l'état visible des végétaux et l'état apparent du paillage. Cela répond à la demande de repérer les différences entre zones et permet de comparer les relevés de A, B et C. L'observation se fait sans retirer le paillage ni piétiner les végétaux.
2. **Transmettre au responsable les résultats incertains ou les dégradations observées**, notamment les feuilles flétries de la vivace en C. D2 demande de rendre compte si l'état des végétaux se dégrade ou si un résultat est incertain. Le salarié ne diagnostique pas la cause et ne modifie pas seul la quantité totale d'eau affectée au site.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le suivi associe des observations consignées massif par massif et la transmission des écarts au responsable. Tout changement d'allocation ou de consigne attend sa validation.

Question 1.6.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Rédigez un modèle de relevé de visite comportant au moins cinq rubriques, choisi parmi les champs proposés dans D2. Indiquez comment ce relevé permettrait à un collègue ou au responsable de distinguer une observation d'une action réalisée.

Modèle de relevé de visite, illustré avec les seules informations disponibles pour A au début de la semaine 2 :

- **Date et heure :** non précisées dans le dossier.
- **Massif observé :** A.

- **Valeur sur l’échelle interne :** 1.
- **État visible des végétaux :** non précisé pour A dans le dossier.
- **Présence ou état apparent du paillage :** paillage présent sur environ la moitié de la surface.
- **Action réalisée ou absence d’action :** non précisée dans le dossier.
- **Information transmise au responsable :** non précisée dans le dossier.

Les rubriques « valeur », « état visible des végétaux » et « paillage » consignent des observations. La rubrique « action réalisée ou absence d’action » consigne séparément ce qui a été fait. La communication au responsable est également enregistrée à part. Ainsi, la valeur 1 observée pour A n’est pas confondue avec une intervention, dont la réalisation n’est pas indiquée. Les mêmes rubriques sont renseignées séparément pour chaque massif et chaque visite.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le modèle comporte plus de cinq rubriques et sépare explicitement les observations, les actions réalisées ou non, et l’information transmise. Les champs non documentés restent signalés comme non précisés.

Question 1.7.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> La réserve calculée ne correspond pas au besoin théorique défini par la consigne interne. Écrivez un court compte rendu au responsable : mentionnez l’écart chiffré, un constat tiré des observations et la décision que vous ne prendriez pas seul.

Compte rendu au responsable

Bonjour, le calcul fondé sur la consigne interne du cas donne un besoin théorique de 648 L pour les trois massifs et les trois semaines, contre une réserve de 600 L : l’écart est de 48 L. Au début de la semaine 2, la valeur relevée pour A est 1 et une vivace de C présente des feuilles flétries ; je signale ces observations sans en déduire seul une cause. Je ne modifierai pas seul l’allocation d’eau ni le programme ; merci de valider la suite à donner.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le compte rendu communique l’écart de 48 L, un constat de terrain et la décision de ne pas modifier seul l’allocation ou le programme.

Étude 2

20.0 points

Étude professionnelle 2 — rendre lisible une gestion différenciée

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Vérifiez que les trois surfaces annoncées dans D3 forment bien la surface totale de la cour. Calculez ensuite la part de la cour occupée par la bande haute, en pourcentage, arrondie au dixième de point.

Je vérifie d'abord la somme des surfaces annoncées. Pour obtenir la part de la bande haute, je divise sa surface par celle de la cour, puis je multiplie par 100.

RÉPONSE À RETENIR

Vérification : 180 m² + 72 m² + 48 m² = **300 m²**, ce qui correspond à la surface totale annoncée. Part de la bande haute : (72 m² ÷ 300 m²) × 100 = **24,0 %**.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le temps annuel de travail prévu avant l'essai, puis le temps annuel prévu dans le scénario d'essai en tenant compte des fréquences propres à chaque zone. Exprimez les deux résultats en heures et minutes, puis calculez l'écart annuel.

Avant l'essai : 2 h 15 correspondent à 2 × 60 + 15 = 135 minutes par passage. Je multiplie ce temps par six passages annuels.

Scénario d'essai : 1 h 40 correspondent à 100 minutes par passage pour la pelouse courte et les cheminements ; ce temps est répété six fois. Pour la bande haute, le temps est de 35 minutes par passage, répété deux fois. J'additionne ensuite les deux temps annuels du scénario. L'écart est la différence entre le temps avant l'essai et celui du scénario.

RÉPONSE À RETENIR

Avant l'essai : (2 × 60 + 15) min × 6 = 810 min, soit **13 h 30 par an**.

Scénario d'essai : (1 × 60 + 40) min × 6 = 600 min pour la pelouse courte et les cheminements ; 35 min × 2 = 70 min pour la bande haute. Total : 600 min + 70 min = 670 min, soit **11 h 10 par an**.

Écart : 810 min − 670 min = 140 min, soit **2 h 20 de moins par an** dans le scénario d'essai. Ces calculs portent sur les temps fictifs fournis ; ils n'incluent ni les échanges avec les résidents ni les aléas météorologiques.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Interprétez les réponses des 30 personnes consultées : donnez les effectifs correspondant à une compréhension favorable, à une limite de lisibilité et à l'absence d'avis. Expliquez pourquoi ces réponses ne permettent pas de conclure à l'opinion de tous les résidents.

Les réponses se répartissent ainsi : 18 personnes disent comprendre l'intérêt de la bande haute ; 7 signalent une limite de lisibilité des zones ; 5 n'expriment pas d'avis. La première réponse est favorable à la compréhension de l'essai, tandis que les deux autres catégories montrent qu'il reste des questions de lisibilité et des personnes qui ne se prononcent pas.

D3 précise que la consultation porte sur les 30 personnes interrogées et n'est pas représentative de l'ensemble des résidents. Ces résultats ne permettent donc pas de conclure à l'opinion de tous les résidents.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Compréhension favorable : **18 personnes** ; limite de lisibilité : **7 personnes** ; absence d'avis : **5 personnes**. Ces effectifs décrivent uniquement les personnes consultées.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Rédigez un message de deux ou trois phrases destiné aux résidents. Il doit expliquer pourquoi la bande haute est conservée, répondre à la demande de cheminements dégagés et éviter de présenter l'essai local comme une règle générale.

Le dossier indique que l'essai vise à rendre une partie de la végétation moins régulièrement tondue, tout en conservant une zone de pelouse courte et les cheminements. Le message explique cette raison à partir du scénario local, sans ajouter de bénéfice écologique qui ne serait pas précisé dans D3.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> « Dans cette cour, la bande de végétation haute est conservée pour tester une gestion différenciée, avec une tonte moins régulière sur cette partie, tout en gardant une pelouse courte. Nous veillerons à maintenir les cheminements nettement dégagés. Cet essai est propre à cette cour et ne constitue pas une règle générale applicable à tous les espaces. »

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Choisissez trois indicateurs de suivi parmi ceux que D3 permet de relever. Pour chacun, précisez quelle information il apporte sur l'essai et à qui les résultats doivent être transmis avant tout changement du plan.

Trois indicateurs prévus dans D3 peuvent être relevés :

1. **État des limites entre zones :** indique si les zones sont lisibles et permet de suivre la difficulté signalée par 7 personnes consultées.
2. **Maintien des cheminements :** permet de vérifier qu'ils restent dégagés, conformément à la demande exprimée dans deux commentaires écrits.
3. **Temps réellement consacré aux interventions :** permet de suivre le temps de travail constaté et de le comparer aux temps prévus dans le scénario, en gardant à l'esprit que ces derniers excluent les échanges avec les résidents et les aléas météorologiques.

L'équipe consigne les observations et les transmet au responsable avant toute modification des limites ou des fréquences prévues.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les trois indicateurs sont la lisibilité des limites, le maintien des cheminements et le temps réel des interventions. Les résultats de chacun sont transmis au responsable avant tout changement du plan.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir des remarques des résidents, proposez une amélioration concrète de la lisibilité des zones qui ne modifie ni

> les surfaces ni les fréquences sans validation. Justifiez-la par un élément précis de D3.

Je proposerais de rendre les limites existantes plus visibles au moyen de repères visuels discrets et réversibles, placés le long du découpage prévu, sans déplacer les limites. Cette proposition répond au constat que 7 personnes consultées trouvent les limites insuffisamment visibles. Elle ne modifie ni les surfaces ni les fréquences ; sa mise en place doit être soumise au responsable pour validation.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Proposition : améliorer la visibilité des limites existantes par des repères visuels réversibles, sous réserve de validation du responsable et sans modifier le découpage ou le calendrier d'entretien.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Préparez un plan de présentation orale fictive en quatre points pour expliciter cette activité de MIP : situation locale, consignes et rôle confié, observations ou résultats, adaptation proposée et validation nécessaire. Appuyez chaque point sur au moins une donnée de D3. Ne présentez pas cette situation comme une expérience personnelle réelle.

Plan de présentation orale fictive en quatre points :

1. **Situation locale :** présenter la cour fictive des Tilleuls, de 300 m², et le découpage envisagé : 180 m² de pelouse courte, 72 m² de bande haute et 48 m² de cheminements et abords stabilisés.
2. **Consignes et rôle confié :** rappeler que le scénario prévoit six passages annuels pour la pelouse courte et les cheminements, et deux passages pour la bande haute. Les fréquences sont des consignes du scénario, pas des prescriptions générales. Le rôle de l'équipe comprend le suivi des effets observables et la communication sur la pratique.
3. **Observations ou résultats :** rapporter les réponses de la consultation fictive : 18 personnes comprennent l'intérêt de la bande haute, 7 trouvent les limites peu visibles et 5 n'expriment pas d'avis. Préciser que ces résultats ne représentent pas nécessairement l'ensemble des résidents. Les calculs du dossier donnent 13 h 30 par an avant l'essai et 11 h 10 dans le scénario d'essai.
4. **Adaptation proposée et validation nécessaire :** proposer de mieux repérer les limites existantes et de suivre leur lisibilité, le maintien des cheminements, les remarques reçues et le temps réel consacré aux interventions. Transmettre les observations au responsable et attendre sa validation avant de modifier les limites ou les fréquences.

Cette présentation porte sur un cas pédagogique fictif et ne doit pas être présentée comme le récit d'une activité réellement effectuée par le candidat.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le plan présente le contexte, les consignes et le rôle, les résultats disponibles, puis une adaptation proposée avec suivi et validation du responsable.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-jp-e7---s-adapter-des-enjeux-professionnels-locaux-5efe4f8d
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/examens/epreuves-terminales/fiches-descript/fiches-capa/FE_capa_e7_jard_pays.pdf ; https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/jp/capa-jp-ref-092015.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.